



Association de Baseball mineur de Blainville

Code d'éthique de l'entraîneur ¹

- 1. Intégrité**
L'entraîneur doit agir avec intégrité dans l'exercice de ses fonctions avec les joueurs, les collègues, les officiels, les dirigeants, le public et le sport du baseball.

- 2. Compétence**
L'entraîneur doit se préparer afin de bien servir les joueurs de façon professionnelle sur les aspects technique, physique, psychologique et social.

- 3. Respect des athlètes**
L'entraîneur doit respecter les joueurs en tout temps et agir dans le meilleur intérêt de leur sécurité et de leur développement.

- 4. Respect des règlements**
L'entraîneur doit accepter et appliquer autant les règlements de jeu du baseball que ceux de Baseball Québec.

- 5. Respect des officiels**
L'entraîneur doit accepter et comprendre le rôle des officiels ainsi que leurs décisions. Toute intervention avec eux doit se faire avec le meilleur respect.

- 6. Comportement avec les autres entraîneurs**
Le comportement envers les autres entraîneurs doit se faire avec courtoisie, respect et bonne foi.

- 7. Conduite personnelle**
L'entraîneur doit agir comme modèle pour les joueurs en maintenant les meilleurs standards de conduite tout en supportant les principes de l'esprit sportif.

¹ Règlements de régie, Fédération du baseball amateur du Québec inc.